

Radio Bip - Subvention exceptionnelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre d'un projet global d'aide aux personnes en difficulté par l'intermédiaire des arts de la piste et de la rue, Radio Bip a organisé, du 14 au 20 février 2000, une semaine d'animation en faveur des personnes handicapées, en collaboration avec l'association Serious Road Trip - Connexion Humanitaire Française :

- 4 représentations du spectacle «Jonglons sous la lune», basé sur les arts du cirque, dans différentes structures bisontines,

- 7 ateliers à thème (jonglerie, mime, équilibre...) dans les centres d'accueil spécialisés.

A cette occasion, Radio Bip sollicite de la Ville de Besançon une aide exceptionnelle de 7 500 F.

Le Conseil Municipal est appelé à décider l'attribution de cette subvention exceptionnelle, sachant que cette dépense sera imputée sur le crédit figurant au BP, chapitre 92.020.6574 CS 20500.

«M. VUILLEMIN : La Ville avait déjà soutenu un projet similaire l'an dernier au mois de mars : il s'agissait par le biais de Radio Bip de permettre à une association d'apporter de l'aide aux personnes en difficultés par les arts de la piste, jonglerie, etc. L'an dernier, le projet avait concerné l'école maternelle Edouard Herriot, des animations avec l'Association des Paralysés de France, animations aussi sur le quartier de la Grette avec le Centre Communal d'Action Sociale, etc. Ces différentes opérations avaient rencontré un franc succès. Cette année on a eu l'opportunité de soutenir à nouveau un projet similaire, c'est donc ce que nous avons fait. Le budget total c'est 25 000 F, ce n'est pas grand chose, et la subvention de la Ville 7 500 F ajoutée à d'autres a permis de donner un peu de bonheur à des personnes en difficulté.

M. LE MAIRE : Excellente opération».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 23 mai 2000.